



## Exercice de gestion de crise « Bimont 2023 » Vendredi 30 juin 2023

Vendredi 30 juin, la préfecture des Bouches-du-Rhône organise un exercice de gestion de crise qui simule la rupture du barrage de Bimont, situé sur la commune de Saint-Marc-Jaumegarde, suite à une crue exceptionnelle. S'agissant d'un exercice, aucune réaction n'est attendue de la part de la population.

Comme tous les barrages de plus de 20 mètres et de capacité supérieure à 15 hm<sup>3</sup>, le barrage de Bimont est soumis à un plan particulier d'intervention (PPI). Ce plan organise la réponse des pouvoirs publics et de l'exploitant (Société du Canal de Provence) à une situation d'urgence, comme une rupture du barrage.

Les communes concernées par ce plan sont : Aix-en-Provence, Velaux, Coudoux, La-Fare-les-Oliviers, Meyreuil, Berre l'étang, Le Tholonet, Saint-Marc-Jaumegarde, Beaurecueil et Ventabren.

Cet exercice permet de :

– Tester les actions de protection des personnes prévues dans le Plan particulier d'Intervention (PPI),

– Tester l'alerte et l'information de la population :

**Dans le cadre de cet exercice, les sirènes d'alerte à la population de l'exploitant et FR-Alert seront réellement déclenchés au début et à la fin de l'exercice pour simuler la mise en œuvre de la procédure d'alerte et la fin de celle-ci : aucune action particulière n'est attendue de la part de la population.**

Fr-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

– Sensibiliser les collectivités, la population et les associations au risque de rupture de barrage :

Réaliser des exercices permet aux citoyens de s'informer sur les risques qui les entourent, de développer une culture du risque et savoir bien réagir en cas d'urgence.

**Consignes à la population lors de l'exercice du vendredi 30 juin :**

- Ne pas encombrer les services des forces de l'ordre et de secours et les autorités d'appels téléphoniques (préfecture des Bouches-du-Rhône et mairie des communes).



– Ne pas relayer de fausses rumeurs ou de fausses informations sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram).

## **Devenez acteur de votre sécurité pour vous protéger et vos proches**

**Si le vendredi 30 juin 2023 aucune action n'est attendue de votre part**, il est essentiel de connaître les réflexes à adopter en cas de rupture de barrage :

### **AVANT...**

- Connaître le signal d'alerte et les consignes.
- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés des immeubles résistants), les moyens et itinéraires.

### **PENDANT, la mise à l'abri :**

- Gagner immédiatement les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Laisser vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par l'équipe enseignante.
- Écouter la radio et s'informer de l'évolution de la situation.

### **...APRÈS**

- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner son domicile.
- Aérer et désinfecter les pièces, qui seraient inondées.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffer dès que possible.

### **Allez plus loin :**

#### **Site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône**

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques/Exercices-de-gestion-de-crise/Exercice-Barrage-de-Bimont>

#### **Information sur le Plan particulier d'intervention**

<https://www.calameo.com/read/005316614a5b3ad9601af>

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

